

Réforme du lycée et conditions de travail.



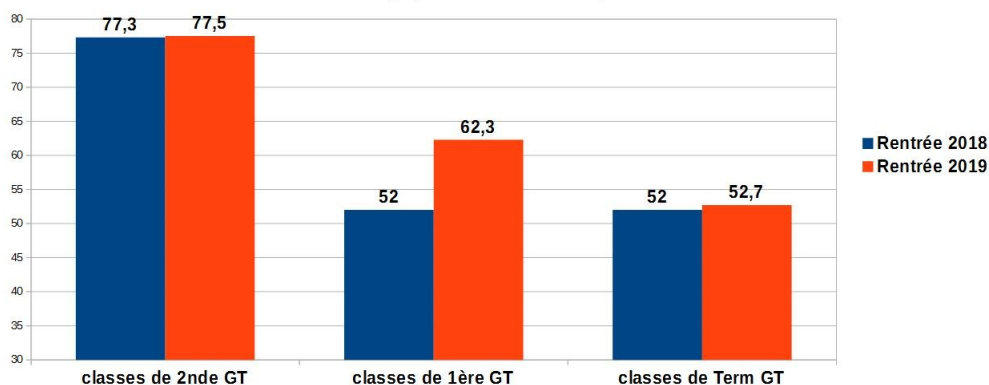
JM Blanquer a justifié sa réforme du lycée par un certain nombre d'arguments (liberté, excellence, orientation, « simplification » (sic)...). Mais il a aussi annoncé une amélioration des conditions de travail grâce à cette réforme : « *notre réforme du lycée va permettre d'avoir des classes qui sont normales, si vous voulez, à 25 élèves et pas à 35* » (France Inter, 17/09/2018). Force est de constater que c'est bien le contraire qui se passe : plusieurs séries de données statistiques issues du ministère, et publiques, montrent en effet que **la réforme du lycée s'accompagne d'une nette dégradation des conditions de travail.**

► La réforme du lycée s'accompagne d'une hausse des effectifs moyens par classe.

A la rentrée 2019, la réforme du lycée a commencé à s'appliquer en classes de 2^{nde} et de 1^{ère}. Les données du ministère permettent de voir l'évolution des classes comportant au moins 30 élèves. Si on ne voit pas de changement en classe de 2^{nde} (celles-ci sont surchargées depuis très longtemps, et singulièrement depuis la précédente réforme, en 2010 : 3/4 des classes de 2^{nde} comportent au moins 30 élèves), **l'évolution est en revanche brutale en 1^{ère} générale et technologique : si 52% de ces classes accueillait 30 élèves ou plus en 2018, la proportion passe à 62% à la rentrée 2019.** On voit là clairement un effet du « tronc commun » du cycle terminal, qui permet de regrouper des élèves par paquets de 35 de manière beaucoup plus « souple » que les anciennes séries. Mais les enseignements de spécialité, souvent organisés par regroupements d'élèves venant de plusieurs classes, sont aussi construits sur cette logique de « remplissage ».

Proportion de classes à 30 élèves ou plus

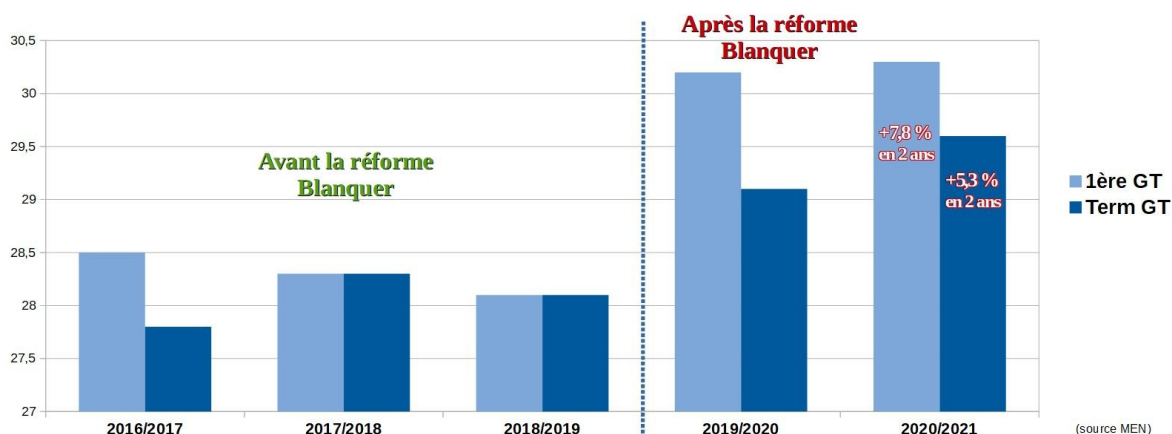
(% ; source RERS 2019 2020)



La réforme du lycée semble donc bien favoriser le développement de « classes surchargées » dans le cycle terminal, en faisant « sauter » le verrou des séries. Bien évidemment, ce « remplissage » des classes permet de réduire artificiellement les « besoins » enseignants, et de supprimer des postes.

Cette première évaluation est confirmée par des chiffres plus récents, et qui incluent maintenant les classes de terminale : les données concernant le nombre moyen d'élèves par classe dans le cycle terminal.

nombre moyen d'élèves par classe en 1^{ère} et Term GT



Ces données sont assez frappantes : la mise en place de la réforme du lycée a bien fait brutalement augmenter l'effectif moyen des classes, dès la rentrée 2019 en 1ère, et dès la rentrée 2020 en terminale. Le nombre moyen d'élèves par classe augmente ainsi respectivement de 7,8% et de 5,3% en 1ère et en terminale, en deux ans.

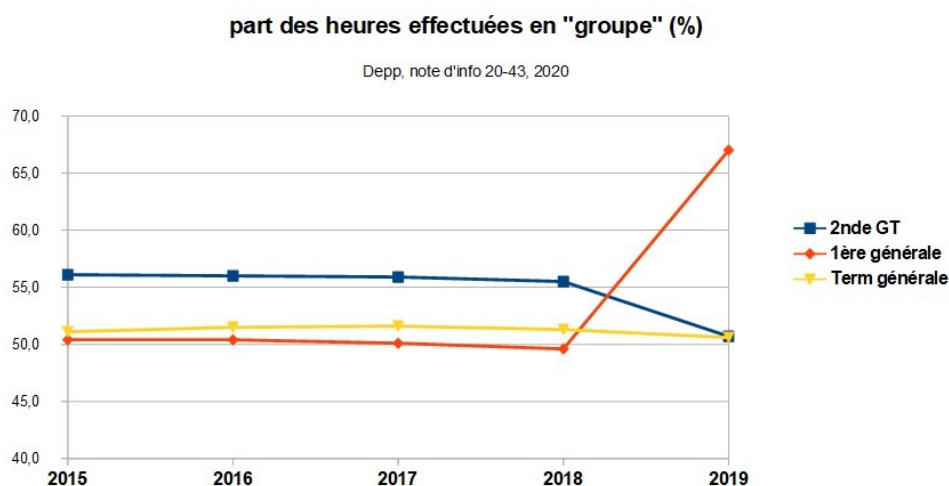
Les chiffres du ministère pointent donc indéniablement vers une augmentation des effectifs des classes de lycée, en particulier dans le cycle terminal, là où la réforme est structurellement la plus marquante. On peut donc raisonnablement affirmer que la réforme du lycée a provoqué une dégradation des conditions de travail en lycée – qui n'étaient déjà pas satisfaisantes avant !

► La réforme du lycée favorise-t-elle le développement des heures d'enseignement « en groupes » ?

Le Snés revendique depuis longtemps à la fois la réduction des effectifs moyens des classes, et la généralisation de séances d'enseignement en « demi-classes », en « dédoublements », afin de pouvoir travailler les méthodes, et d'accompagner sérieusement les élèves dans leurs apprentissages (et leurs difficultés).

La réforme du lycée imposée par Blanquer a-t-elle amélioré les conditions, en matière de séances d'enseignement « en groupes » ?

A première vue, la réforme du lycée, lors de sa mise en œuvre en 1ère à la rentrée 2019, a provoqué **une hausse nette de la part des heures de cours s'effectuant « en groupes »**, c'est-à-dire avec un groupe d'élèves dont le périmètre n'est pas le même que celui de la classe à laquelle ils sont affectés. 67% des heures de cours se font « en groupe » à la rentrée 2019 en 1ère générale, contre 50% l'année précédente.



Faut-il en conclure que les conditions de travail se sont améliorées grâce à la réforme du lycée ? Certainement pas, car la notion de « groupes » recouvre des situations très différentes. Il y a d'un côté les groupes constitués d'élèves d'une seule classe : ce sont classiquement les « demi-groupes », les dédoublements de classes, et ces groupes ont des effectifs réduits. Il y a ensuite les groupes constitués d'élèves issus de deux classes : on pense en particulier aux groupes de certaines langues vivantes, ou options. Enfin, il y a les groupes constitués d'élèves de 3 classes et plus, qui classiquement correspondaient aux options, mais correspondent aujourd'hui surtout aux « groupes » de spécialités, généralement détachés des « groupes classes » définis par les enseignements de tronc commun.

Le Ministère donne les chiffres de ces différents groupes aux rentrées 2018 et 2019 :

	Nombre de groupes composés d'élèves d'une seule classe		Nombre de groupes composés d'élèves de deux classes		Nombre de groupes composés d'élèves de trois classes et plus	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Seconde	82 077	72 503	27 779	22 319	32 632	19 110
Première générale	56 024	49 210	21 189	21 502	22 658	61 408
Terminale générale	57 948	55 597	27 182	26 523	28 013	27 313
Total	247 306	224 705	91 510	84 251	90 329	114 162

Source : DEPP, note 20-43

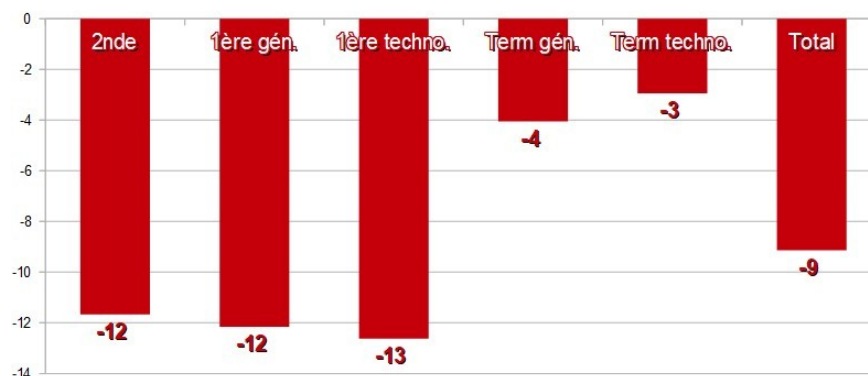
Que constate-t-on, une fois qu'on a fait un certain nombre de calculs ?

-Les groupes de type « dédoublements d'une classe » sont en nette diminution à la rentrée 2019 : -9% au total, -12% en 1ère générale (-13% en première technologique, non visible sur le tableau). -12% en 2nde générale et technologique, également. En 1ère, les groupes de type « dédoublement de classe » représentaient 56% des groupes à la rentrée 2018, contre 37% à la rentrée 2019.

Autrement dit, ces chiffres viennent confirmer les remontées de terrain et les analyses du Snes : **la réforme du lycée s'accompagne d'une saignée des dédoublements de classe** (et on ne dispose pas encore des données pour la rentrée 2020, en terminale). Les élèves sont de moins en moins souvent dans des groupes aux effectifs réduits. Les enseignants ont de moins en moins souvent la possibilité de travailler de manière plus proche et personnalisée avec leurs élèves.

évolution des heures dédoublées suite à la réforme du lycée

variation 2018 2019, en % ; source DEPP, note 20-43



-Ce sont les groupes avec des élèves de 3 classes ou plus qui voient leur nombre exploser : +171% en 1ère générale ! (Mais une chute en 2nde, qui traduit la diminution des options et la disparition des enseignements d'exploration). Ces groupes très « composites » représentaient 22% des groupes de 1ère en 2018, contre 46% à la rentrée 2019.

Bien sûr, cette explosion des groupes « composites » est le résultat de **la mise en place des groupes de spécialité**. Et bien sûr, certains de ces groupes « composites » peuvent être à « effectifs réduits » (par exemple des dédoublements en spécialités SVT ou Physique-Chimie, qui accueilleraient des élèves de 3 classes différentes ou plus). Mais en réalité, **ces groupes n'ont aucune garantie d'être « à effectifs réduits »** : ce sont en réalité bien souvent des groupes aux effectifs lourds, généralement compris entre 30 et 35 élèves ! Il ne s'agit donc en rien de « groupes » offrant des conditions de travail améliorées aux élèves, et on le voit dans le tableau ci-dessous, qui compare la proportion d'heures effectuées en groupes, et l'effectif moyen d'élèves « par structure », pour différentes disciplines générales. On voit qu'entre 2018 et 2019, en 1ère générale, la part des heures de cours effectuées en groupe augmente parfois de manière très sensible. S'il s'agissait de groupes dédoublés, on devrait voir dans le même temps une diminution de l'indicateur « E/S ». Or celui-ci ne diminue pas, et il a même tendance à augmenter, parfois de manière très nette. **Donc les « groupes » plus fréquents ne sont pas des dédoublements, mais bien des regroupements composites... à effectifs lourds, voire plus lourds qu'avant.**

Données pour les 1ères générales	E/S		% heures en groupe	
	2018	2019	2018	2019
Mathématiques	26,1	26,1	36,8	86,1
Lettres	26,4	27,1	50,4	33,0
Langues	21,9	23,0	78,6	83,2
Physique-Chimie	22,3	22,8	61,4	78,0
SVT*	22,4	22,8	62,5	77,8
Sciences économiques et sociales	26,5	26,7	33,0	88,5
Histoire-Géographie	26,7	28,3	29,6	41,8
Education Physique et Sportive	32,5	33,5	47,5	44,8
disciplines générales	24,9	25,5	49,3	67,0

Note de lecture (exemple) :
 En Physique-Chimie, en 1ère générale, 78 % des heures de cours se font « en groupe » en 2019, contre 61,4 % en 2018, mais le nombre d'élèves par structure passe de 22,3 à 22,8. Les groupes plus fréquents vont de pair avec une hausse des effectifs moyens « devant prof » : il ne s'agit donc pas de dédoublements plus fréquents.

(* « biologie-géologie » dans le tableau initial) ; source : DEPP, note 20-43, 2020

Ainsi, derrière la hausse des cours « en groupe » se cache une double réalité :

-d'une part, **une diminution brutale des heures effectuées en « demi-classes »**, en classes dédoublées, aux effectifs réduits ;

-d'autre part, **une hausse des heures effectuées en groupes composites, aux effectifs lourds, et qui ont pour principale caractéristique de contribuer à l'éclatement du « groupe-classe »**, comme le fait « ressentir » le tableau ci-dessous :

	Nombre moyen de classes pour un groupe		Nombre moyen de groupes pour une classe	
	2018	2019	2018	2019
2nde	2,0	1,8	16,2	11,5
1ère générale	1,9	3,4	14,5	36,1
Term générale	2,0	2,0	16,9	16,4

Si en plus on remarque que les effectifs moyens des classes de référence des élèves ont nettement augmenté avec la réforme du lycée, alors on voit qu'en termes de conditions de travail, pour les élèves et les enseignants, la réforme du lycée signifie deux choses :

-dégradation des conditions de travail par des effectifs plus lourds, et moins souvent dédoublés ;

-atomisation des classes et des collectifs qu'elles permettent, pour les élèves comme pour les enseignants.